



Aux organismes fédéraux concernées
Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF
en vous priant de transmettre, le cas échéant, aux
autres services cantonaux concernés

Numéro de dossier: 521.4-10/7
Dossier traité par: Christoph Käser
Wabern, le 18 juin 2025

Cadastre RDPPF Express 2025 / 03

Questionnaire Surfaces d'effet

Mesdames, Messieurs,

La stratégie et le plan de mesures du cadastre RDPPF pour les années 2024 à 2027 stipulent ce qui suit dans le «paquet de mesures K: Définir des surfaces d'effet et permettre leur application» :

La surface d'effet des RDPPF correspondantes doit être définie afin de permettre sa mise en œuvre dans le cadastre RDPPF.



K1 *La Confédération et les cantons analysent le besoin en surfaces d'effet et élaborent les exigences qui leur sont applicables pour les RDPPF de forme ponctuelle, linéaire et surfacique (p. ex. alignements, voies de communication historiques, arbres isolés protégés, sites construits à protéger, mais aussi restrictions de nature générale et abstraite) d'ici à la fin 2025.*

Grâce à la mise à l'enquête publique, les étendues géométriques et donc les zones concernées sont généralement clairement définies dans un plan pour les RDPPF. Dans le cadastre RDPPF, des erreurs peuvent toutefois survenir au moment de l'établissement de l'extrait, notamment dans le cas de RDPPF ponctuelles ou linéaires, que ce soit sur les limites des parcelles ou lorsque la parcelle n'est pas intersectée par les lignes.

Une possibilité pour obtenir une évaluation correcte des objets RDPPF concernés consiste à introduire des surfaces d'effet. Les objets pour lesquels les surfaces d'effet permettent de mieux évaluer les effets concernés sont par exemple:

- les arbres isolés, les haies, les murs en pierres sèches protégés
- les lignes de distance par rapport aux routes, aux cours d'eau, aux forêts, aux bâtiments
- les objets et installations classés monuments historiques ou sites protégés

Afin de pouvoir répondre correctement au **questionnaire**, **il est recommandé d'étudier au préalable le concept relatif aux surfaces d'effet** ([Concept Surfaces d'effet RDPPF](#)). Ce concept, qui comprend de nombreux exemples concrets, compte une vingtaine de pages et décrit les objectifs, les exigences et les solutions possibles. Il faut compter environ 15 à 20 minutes pour remplir le questionnaire. Certaines questions nécessitent toutefois des clarifications préalables qui peuvent prendre un certain temps.



Afin de connaître la position des cantons et des services fédéraux concernés sur ce sujet, nous avons élaboré un questionnaire en ligne. Celui-ci est disponible dès maintenant à l'adresse suivante :

https://findmind.ch/c/surface_effet.

Nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire d'ici **le vendredi 8 août 2025** au plus tard.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions d'avance pour votre collaboration constructive et coopérative.

Office fédéral de topographie
Mensuration

Office fédéral de topographie
Mensuration

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF